

**L'an DEUX MILLE QUINZE, le VINGT-NEUF SEPTEMBRE** à 20 heures 30, le conseil municipal de Bajamont s'est réuni en **session ordinaire** sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

**Ordre du jour :**

- ✓ **Approbation de l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 25 août 2015**
- ✓ **Enquête publique : modification du PLUI lieu-dit « Pigassou »**
- ✓ **Décision modificative (article 673)**
- ✓ **Délibération : engagement de travaux de voirie à Brescou**
- ✓ **Point d'étape projet pôle enfance : présentation des plans avant dépôt de permis de construire**
- ✓ **Délibération : autorisation de signature de la convention de mise à disposition du personnel de la Maison de l'Enfance durant le temps de repas des enfants de l'école**
- ✓ **Information télé alerte, surveillance climatique**
- ✓ **Présentation dispositif d'aide aux devoirs**
- ✓ **Rapport d'activités 2014 SMVAC**
- ✓ **Questions d'actualité**

**Etaient présents :** Patrick BUISSON, Jean-Michel RENOU, Claude PRION, Marcelle MANEIN, Jean-Claude PATINEC, Pascale TOUSSAINT, Patrick COUDERC, Delphine SCOPEL, Sandrine CURIE, Boris BRU, Aude MARCELLI, Jean-Pierre JOUVE, Caroline VIDAL

**Excusés :** André PUJOL, Paola CAMPOS (pouvoir donné à Aude MARCELLI)

**Secrétaire de séance :** Aude MARCELLI

*En préambule, Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du conseil pour ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une demande de subvention exceptionnelle de la Maison de l'Enfance. A l'unanimité, le conseil municipal accepte.*

**APPROBATION DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2015**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 25 août 2015.

**ENQUÊTE PUBLIQUE :  
MODIFICATION DU PLUI LIEU-DIT « PIGASSOU »**

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique, qui a débuté le 14 septembre en mairie et qui se terminera le 15 octobre, porte uniquement sur une demande de modification du PLUi, l'exploitante souhaitant réaliser une extension de son activité sur une zone actuellement non dédiée à l'agriculture et que la taille de l'exploitation envisagée ne nécessite pas de demande d'autorisation.

Néanmoins, le projet d'extension de l'exploitation porcine à Pigassou soulève de nombreuses questions et inquiétudes de la part des riverains invités à rencontrer le commissaire enquêteur ou à venir alimenter le registre d'enquête aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le conseil municipal rappelle son extrême vigilance concernant les garanties de bonnes pratiques tant au regard des conditions d'extension de l'élevage que d'exercices de cette activité. Ces conditions doivent garantir un niveau de nuisances acceptable et la préservation de la qualité environnementale en particulier concernant le ruisseau de la Masse. Ces conditions de préservation devront être définies en vue de l'obtention du permis de construire et de l'élaboration du dossier ICPE.

## **DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le budget primitif de l'exercice 2015,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>	<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>
Article 6288 : - 3 527 €	Article 673 : + 3 527 €

## **DÉLIBÉRATION : ENGAGEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE À BRESCOU**

Monsieur le Maire explique que, pour des raisons de sécurité, des travaux de terrassement visant l'élargissement de la chaussée sont envisagés sur le chemin rural de Brescou.

Caroline VIDAL, dont le compagnon est gérant d'une des entreprises ayant présenté un devis, ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Après délibération, sur proposition de la commission Cadre de Vie qui a étudié les différentes propositions, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la **SARL GELADE & Fils – ZA Borie – 4, rue des Entrepreneurs – 47480 PONT DU CASSE** pour un montant total de 6 120 € TTC.

## **POINT D'ÉTAPE PROJET PÔLE ENFANCE : PRÉSENTATION DES PLANS AVANT DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire fait part des dernières avancées du groupe de travail ad'hoc.

Les plans sont en phase de finalisation, le dépôt de permis de construire devrait intervenir en novembre.

La réflexion porte actuellement sur le phasage des travaux conditionné en partie par l'avis que rendront les services vétérinaires sur un report du délai de mise en conformité de la production de repas.

Les travaux devraient débuter en avril 2016 pour une durée de 18 mois.

## **DÉLIBÉRATION : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DE LA MAISON DE L'ENFANCE DURANT LE TEMPS DE REPAS DES ENFANTS DE L'ÉCOLE**

Ce point sera reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

## **DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA MAISON DE L'ENFANCE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE**

Claude PRION expose cette demande de subvention exceptionnelle formulée à l'appui d'un prévisionnel budgétaire.

Pour rappel, ce spectacle offert aux enfants de l'école, de la crèche et plus largement de la commune, est organisé par le conseil d'administration de la Maison de l'Enfance depuis plusieurs années avec le concours financier de la commune, du CCAS et de l'Association des Parents d'Elèves.

Le coût total du projet est estimé cette année à 750 € ; l'APE participera à hauteur de 150 € et le CCAS de Bajamont est sollicité pour un montant de 130 €.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à la Maison de l'Enfance et mandate le Maire pour engager cette dépense qui sera prélevée à l'article 6574 du Budget Primitif 2015.

## **INFORMATION TÉLÉALERTE, SURVEILLANCE CLIMATIQUE**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le dispositif de téléalerte des populations couplé à un service de prévision climatique que l'Agglomération d'Agen propose de mettre en place pour les communes en ayant exprimé le souhait.

Un marché vient d'être lancé. Le coût de l'investissement sera intégralement porté par l'AA. Le coût du fonctionnement sera partagé pour moitié par l'AA et la commune, celui des communications sera entièrement à la charge de la commune.

Le montant prévisionnel de l'abonnement annuel à la charge de la commune est de 120 € (calculé au prorata de la population).

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour en informer le service eau, assainissement, hydraulique et protection contre les crues de l'AA.

## **PRÉSENTATION DISPOSITIF D'AIDE AUX DEVOIRS**

Jean-Pierre JOUVE présente le projet d'aide aux devoirs travaillé par la commission enfance.

Ce dispositif serait intégralement financé par les familles adhérentes. Le coût proposé s'élève à 2,50 € par semaine et par enfant à raison d'une heure par semaine. L'engagement porte sur une période complète (semaines de cours entre chaque période de vacances scolaires). Un minimum de 10 enfants est requis pour engager le dispositif.

La commission sollicitera le CCAS afin de permettre aux familles les plus défavorisées (quotient familial inférieur à 500 € mensuel) de bénéficier de ce service pour un coût réduit à 1€ par semaine, le CCAS prenant la différence à sa charge.

Le conseil municipal approuve cette initiative, mandate la commission Enfance pour communiquer cette information aux parents d'élèves concernés et accepte de suppléer à un manque minime d'effectif à hauteur de 150 € pour l'année scolaire.

### **RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT** **DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il apparaît nécessaire de procéder au recrutement d'un intervenant pour animer l'aide aux devoirs proposée.

Cette activité pourrait être assurée par un enseignant, fonctionnaire de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFP.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de cet intervenant et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education nationale pour assurer l'aide aux devoirs,
- ✓ Le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 1 heure par semaine,
- ✓ L'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à.....€ brut, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014** **DU SYNDICAT MIXTE DE VOIRIES D'AGEN CENTRE**

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales précise que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport d'activités 2014 établi par le Syndicat Mixte de Voiries d'Agen-Centre.

## **QUESTIONS D'ACTUALITÉ**

### **LIGNE DE BUS TEMPO**

L'ancienne ligne régulière 9 a été remplacée par la ligne 26 qui est un transport à la demande (T.A.D.).

Une ligne express vient d'être mise en place, à l'essai pour 6 mois, au départ de Pont-du-Casse (parking du centre culturel).

### **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 17 novembre à 20h30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 00h15.

Le Maire,  
Patrick BUISSON

Les conseillers municipaux présents,

Jean-Michel RENOU

Claude PRION

Marcelle MANEIN

Jean-Claude PATINEC

Pascale TOUSSAINT

Patrick COUDERC

Delphine SCOPEL

Sandrine CURIE

Boris BRU

Aude MARCELLI

Jean-Pierre JOUVE

Caroline VIDAL